

» LES PHARMACIES DANS LA TOURMENTE

Les pharmacies sont en pleine transformation. En plus d'exécuter les ordonnances et fournir des renseignements sur les médicaments, les pharmaciens sont désormais appelés à fournir différents services de soins de santé, notamment services de prévention et traitement des maladies, ainsi que gestion de la santé. Au milieu de l'année 2015, nous découvrons qu'il existe maintenant deux volets au travail du pharmacien : l'exécution des ordonnances, qui suppose l'approvisionnement et la vente de médicaments, constitue encore l'essentiel du travail de la plupart des pharmaciens; mais de nouveaux services émergent, comme la revue des médicaments, l'administration de vaccins contre la grippe et le traitement d'affections mineures. Ainsi, le rôle traditionnel du pharmacien, qui portait davantage sur la réalisation de transactions, s'oriente de plus en plus vers le service. Toutefois, cette transition cause de nouvelles contraintes à la profession tant sur le plan de l'exécution des ordonnances que sur celui de la prestation de services professionnels, puisque les payeurs, aussi bien du secteur public que du secteur privé, exigent une qualité supérieure à un coût moindre. En fait, les pharmacies sont dans la tourmente.

» LES PROVINCES MÈNENT LE BAL

Incontestablement, les réalités économiques du XX^e siècle sont un facteur déterminant de cette nouvelle orientation; les gouvernements provinciaux ont imposé aux pharmacies un certain nombre de changements majeurs dans le but de freiner l'augmentation des coûts.

➡ FRÉQUENCE DE DÉLIVRANCE ET MARGES BÉNÉFICIAIRES

Depuis environ une dizaine d'années, les gouvernements provinciaux ont réduit le remboursement accordé au titre de leurs régimes d'assurance-médicaments pour la fréquence de délivrance des médicaments et les marges bénéficiaires. Comme ces montants aident à payer les frais d'exploitation de la pharmacie, les restrictions ont resserré les marges bénéficiaires des pharmacies.

➡ ÉLIMINATION DES RABAIS ET INDEMNITÉS PROFESSIONNELLES

Avant 2010, ceux-ci étaient très courants dans les pharmacies. Au cours des cinq dernières années, les « rabais » et « indemnités professionnelles » (paiements versés aux pharmacies par les fabricants de médicaments génériques pour encourager l'achat de certains produits) ont été considérablement réduits, voire éliminés, partout au pays. Pour de nombreuses pharmacies, il s'agissait d'une importante source de revenus.

➡ RÉFORME SUR LES PRIX DES GÉNÉRIQUES

La réduction continue du prix des médicaments génériques influe sur la marge bénéficiaire de la pharmacie (voir le numéro d'hiver 2013 de *Perspective sur les prescriptions* pour une description de la méthode de fixation du prix des médicaments) et sur le niveau de rabais. Aux termes du Processus compétitif d'appel d'offres provincial et territorial visant les médicaments génériques (maintenant appelé Alliance pancanadienne pharmaceutique), toutes les provinces (à l'exception du Québec) s'entendent pour négocier le prix de certains médicaments avec les fabricants de génériques (on parle d'achats en vrac).



Dans le cadre de cette restructuration de la structure de remboursement des services pharmaceutiques, un certain nombre de provinces ont « réinvesti » dans les services pharmaceutiques professionnels, y compris la gestion de la pharmacothérapie. Par exemple, presque toutes les provinces ont des programmes de revue des médicaments (comme MedsCheck en Ontario ou la Standard Medication Management Assessment en Alberta) qui paient le pharmacien pour la prestation de services. Simultanément, de nombreuses provinces élargissent l'exercice de la profession afin de permettre aux pharmaciens de prescrire certains médicaments ou administrer des injections. (Consultez le numéro d'automne 2013 de *Perspective sur les prescriptions* pour en savoir plus sur l'étendue de l'exercice des pharmaciens.)

➤ OBSTACLES EN COURS DE ROUTE

Alors que les pharmacies s'appêtent à fournir de nouveaux services se présentent de nouveaux défis, qui nécessitent une refonte du modèle traditionnel de prestation de services. Le travail de la pharmacie qui s'articulait principalement autour de la délivrance de médicaments a été graduellement restructuré afin de fournir des conseils aux patients et administrer des vaccins. Il s'ensuit des changements sur le plan tant de l'infrastructure (p. ex., aménagement de salles de consultation) que de la répartition du travail entre les pharmaciens et les autres membres du personnel de la pharmacie. Le nouveau règlement qui reconnaît les techniciens en pharmacie en tant que professionnels de la santé a permis aux pharmaciens de confier à ces derniers de nombreux aspects techniques de la délivrance des médicaments. De nouveaux outils et ressources informatiques sont mis au point pour aider les pharmaciens à reconnaître les patients admissibles aux services et simplifier les procédures de documentation.

S'acquitter de tâches qui dépassent largement son rôle habituel avec aisance et assurance figure également parmi les défis qui attendent le pharmacien. Par exemple, en Ontario, les pharmaciens peuvent maintenant rajuster et prolonger les ordonnances, dans certaines circonstances, sans obtenir l'autorisation préalable du médecin.

Le champ d'exercice élargi du pharmacien lui permet de recourir à une variété d'outils pour optimiser le traitement médicamenteux du patient, mais présuppose également un niveau de responsabilité plus élevé. En réponse à certains de ces défis, les associations professionnelles, les organismes de réglementation et les établissements professionnels ont mis en place des ressources et programmes de formation pour faciliter la transition de l'exercice de la profession. Cependant, tous ces changements révolutionnent les activités pharmaceutiques et, jusqu'à présent, leur mise en application a été limitée.

➤ TRANSFORMER LA PHARMACIE POUR L'AVENIR...

Prises dans la tourmente, les pharmacies sont arrivées à un tournant; il est évident que les services professionnels occuperont plus de place que les services de délivrance de médicaments. Cependant, il reste encore bien du chemin à parcourir avant l'adoption généralisée et la prestation optimale des services professionnels. Malgré les défis qui les attendent, les pharmacies sont impatientes d'offrir et promouvoir les nouveaux services professionnels, qu'il s'agisse de prévention des maladies, gestion des médicaments ou exercice plus étendu de la profession.

DERRIÈRE LE COMPTOIR



Dans chaque numéro de *Perspective sur les prescriptions*, nous rencontrons un membre de notre équipe de pharmaciens et nous lui posons des questions sur un sujet d'actualité. Dans ce numéro, nous nous entretenons avec **Ned Pojskic**, chef de la stratégie pharmaceutique, au sujet de son expérience à l'Association des pharmaciens de l'Ontario (APO) et de ce qu'il pense des pharmaciens et du travail du pharmacien. Avertissement : il n'est pas pharmacien – mais il a quand même une maîtrise et un doctorat du département des sciences pharmaceutiques de l'Université de Toronto. Il enseigne également aux étudiants de première année en pharmacie à titre de chargé de cours à la faculté de pharmacie Leslie Dan.

PsP : Bienvenue chez GSC, Ned! Comme nos lecteurs ne connaissent peut-être pas l'Association des pharmaciens de l'Ontario, pouvez-vous nous expliquer en quoi consistent ses activités?

Ned : L'APO existe depuis un bon moment – depuis les années 1960 – et son rôle est de défendre les intérêts des pharmaciens (et non pas des pharmacies). Le rôle principal de l'APO consiste avant tout à faire reconnaître les pharmaciens en tant que professionnels de la santé. Elle offre également différents services aux pharmaciens, comme des programmes d'éducation permanente, services de soutien à la profession et renseignements sur les médicaments.

PsP : De quelle façon l'APO défend-elle les intérêts des pharmaciens?

Ned : Elle s'occupe principalement d'établir des liens avec les payeurs – des secteurs public et privé – et les sensibiliser à l'importance du travail du pharmacien. Auparavant, l'APO intervenait principalement auprès du gouvernement provincial, des députés et des membres du personnel – assister aux conférences et activités de financement, participer à des comités, etc. Aujourd'hui, l'APO et les autres associations provinciales sont plus conscientes du rôle joué par les payeurs du secteur privé. La profession du pharmacien se transforme et comme les payeurs du secteur privé sont prêts à subventionner un nombre croissant de services professionnels, c'est assurément dans cette direction qu'il faut se tourner.

PsP : Quel était votre rôle à l'APO?

Ned : J'ai commencé à travailler à l'APO en 2011 – c'était après qu'on ait assisté à un certain nombre de coupures qui ont réduit les revenus des pharmacies et dévalorisé le travail du pharmacien. Je suis un universitaire et j'ai été amené à effectuer des recherches et démontrer l'importance du travail des pharmaciens pour appuyer les efforts déployés par l'APO pour défendre les intérêts des pharmaciens. Cette tendance se dessine à l'échelle du pays. En fait, maintenant toutes les associations provinciales investissent de plus en plus dans la recherche pour démontrer l'importance du travail des pharmaciens.

PsP : Existe-t-il d'autres associations provinciales similaires à l'APQ?

Ned : Oui, le même type d'organisation existe dans chaque province. Dernièrement, les associations provinciales se sont surtout penchées sur le champ de compétences des pharmaciens, qui varie d'une province à l'autre. Par exemple, c'est en Alberta que le champ de compétences est le plus étendu. Depuis 2007, les pharmaciens autorisés peuvent prescrire des médicaments pour toute maladie.

PsP : Est-ce que la plupart des pharmaciens en profitent pour étendre leur champ de compétences?

Ned : En réalité, pas autant que vous pourriez le penser. Les pharmaciens forment un groupe plutôt conservateur et ne sont pas prêts à changer rapidement. Parfois, ils n'ont pas eu le temps de suivre une formation additionnelle ou leur pharmacie n'est pas encore aménagée pour fournir ces nouveaux services. Certains d'entre eux hésitent à assumer ces nouvelles responsabilités, mais la situation change rapidement.

PsP : À votre avis, quel est le principal changement que doivent apporter les pharmacies?

Ned : Je dirais que les pharmacies, comme tous les autres intervenants du système de santé, doivent avant tout se concentrer sur la qualité des soins et les résultats. Lorsqu'il est question de services professionnels, il est plus important que jamais que les pharmaciens tiennent compte de ce qui est le mieux pour le patient – qu'il s'agisse de veiller à ce que le patient reçoive le bon médicament ou déterminer qu'un traitement autre que médicamenteux serait plus approprié. L'important est de prendre en charge les facteurs qui influent sur la santé du patient.

PsP : Comment peut-on y arriver?

Ned : Les payeurs, tant du secteur public que du secteur privé, doivent revoir leur façon de rémunérer les pharmaciens afin de favoriser un meilleur contrôle de la qualité. Par exemple, les pharmacies pourraient être rétribuées en fonction de la qualité de la prestation des services. Nous devons adopter un nouvel état d'esprit pour stimuler l'innovation. Ce qui se passe aux États-Unis, le mouvement de la rémunération au rendement, est un bon exemple.

PsP : Que pouvons-nous faire chez GSC?

Ned : Notre Programme SoutienPharmacien est un bon point de départ. Nous assisterons à une mise en application hésitante au début, mais nous devrions constater de bons résultats une fois les services professionnels mieux établis. Nous avons instauré un grand nombre de pratiques exemplaires dans ce programme pour assurer son succès. J'entrevois qu'un jour, GSC établira une structure de remboursement des services pharmaceutiques qui tient compte de résultats précis, comme l'observance du patient et la pertinence du traitement médicamenteux. Nous pourrions établir un précédent pour l'ensemble de l'industrie et aider à faire progresser la profession.